

LA POSTE

RA 9976 4188 8FR

PREUVE DE DÉPÔT
D'UN OBJET RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION

TAUX DE RECOMMANDATION R1 R2 R3

CONSERVEZ CE FEUILLET, IL SERA
NÉCESSAIRE EN CAS DE RÉCLAMATION.

LE CAS ÉCHÉANT, VOUS POUVEZ FAIRE
UNE RÉCLAMATION DANS N'IMPORTE QUEL
BUREAU DE POSTE.

DESTINATAIRE LETTRE COLIS

Monsieur LENOIRE Serge
Docteur des Juges d'Instance
2 All. Jules Guesde
31000 TOULOUSE

31120 PINSAGUEL

Date	Prix	Contre-Remboursement	Nature de l'objet
08/09/06	5.02EUR		L1

M. Arlet de Seignès
MA LABORIE Anoly
N° 6600 - Cel 226 - HH1
6 R. D. Casanova
21000 SENSSES

516-2 V9 PFLMER-2 - 240007

RCS PARIS 356 000 000

PREUVE DE DÉPÔT

M^r Laborie André
N°T: 6600
N°: 226 NH1
1. A de Seysses -
rue du nid casu novo -
1600 Seysses.

SEYSSES le 27/8/06

LR N° 9976.4188 8 FR² Pernoine, Doyen des
Juges d'instruction.
T.G.I de Toulouse.

Plainte: Constitution
partie civile

Monsieur,

Par la présente, je porte plainte pour M^r Laborie André
et M^{me} Laborie Suzette dans un intérêt commun de
la propriété de notre résidence principale située
au N°2 rue de la faye à St Orens de Gaméville
31650.

Sous connaître notre situation familiale, Marie
nous a séparé de fait depuis 2001 et avec une dirige
totale dans notre relation matrimoniale, obligé
de vivre séparément sous le même toit pour ne pas
pauvre je suis dans la rue par le manque financier,
demandeur d'emploi, sans un revenu.

Dans cette plainte je me porte partie civile, plainte
ci jointe adressée M^r Paul Michel Pivencin de la
république de Toulouse contre:

- La Banque COMMERZBANK
- La SCP d'avocat Marie, Frances, Justine Espouat
et autres.
- M^r CLAVE Michel Magistru au T.G.I de Toulouse
- M^{me} Marie MUSEVI AVOCAT
- Les sociétés Cetelem, PASS; Athena banque (S.G.)

Votre juridiction d'instruction a été saisie par
de nombreuses plaintes avec constitution de partie
civile contre certains auteurs concernés dans cette
nouvelle plainte. Un nouveau fait de harcèlement

à poursuite et surséance depuis les plaintes
que vous avez enregistrées.

C'est un arrêt de la cour d'appel de Toulouse
rendu le 16 Mai 2006 condamnant la société
CETELEM; PASS; ATHENA Banque, ordonnant la
nullité d'un commandement de saisie immobilière
du 5 sept 2003 pour les faits énoncés
dans la plainte ci jointe.

Ces voies de faits existantes et reconnues par
arrêt du 16/5/06 sont les preuves et vous permet
tout d'insinuer les plaintes en cours et cette
nouvelle plainte donc je me porte partie civile
dans les instances de M^r et M^{de} Zubovic.

Comme vous le savez, je suis en détention au
haine dans le seul but de faire obstacle à mes
droits de défense, rien pouvant exister dans cette
nouvelle plainte pour permettre aux auteurs d'accomplir
sans obstacle les délits poursuivis.

A ce jour en prison je suis démuné de vous app
toutes pièces autres que la plainte, mais par
vos possibilités d'admission et concernant les dire
et références reprises dans la plainte ci jointe
vous amenez les certainement à être convaincu
de l'existence des délits soulevés et vous portez
un préjudice important.

Je m'engage à vous apporter tous justificatifs
utiles à l'information de ma libération et
répondre à toutes convocations devant un juge
d'instruction.

Dans cette plainte, je vous demande d'être
exonéré de consignation, ces délits sont graves
et vous portent préjudices directs.

Je sais que M^{de} Zubovic est saisie irrégulière
ment sur ses salaires et ne sont assurés

un quelconque versement financier ne
permette l'ouverture du dossier.

Hei personnellement je suis d'avis, sans resser
précédant au RAI jusqu'en Mai 2005 et
suspendu depuis.

Je vous prie de ne pas faire une nouvelle fois
obstacle à l'ouverture d'une information co
les auteurs et pour ne pas avoir les moyens
financiers de déposer une consignation.

Comme vous le savez bien que j'ai droit à l'
de juridictionnelle, le service me fait un obstacle
permanent et que mes voies de recours restent
ouvertes à ce jour sans réponse.

Je suis prêt de faire une reconnaissance de
dette au trésor public pour compenser une con
signation ^{sur le fondement de la circulaire C 88} ^{de l'Etat}
demande d'être dispensé de consignation.

Je reste dans l'attente de l'ouverture de l'infu
tion contre les auteurs poursuivis dans cette
nouvelle plainte adressée à M^r Paul Michel, ce
dernier suisse pour qu'il fasse cesser TO-T
tout "d'acte public" à notre encontre.

Comptant sur toute votre compréhension, je
vous prie de croire M^r Letourneur ^{Doyen des} Juges d'inst.
à l'expression de mes sentiments distingués,

à vous,

- plainte déposée à
M^r Paul Michel

